

Programme d'actions
2004-2006
Pays de Seine Melda et
Coteaux Champenois

Juin 2005

Sommaire

INTITULE AXE 1 CREER ET PARTAGER L'IDENTITE « PAYS »	3
MESURE 1.1. CONSTRUIRE UNE IMAGE PAYS	4
<i>ACTION 1.1.1. CREER UNE CHARTE GRAPHIQUE</i>	4
OPERATION 1.1.1.1. CREATION ET DIFFUSION D'UN LOGO ET DE COURRIERS COMMUNS / PRIORITE 1	4
MESURE 1.1. CONSTRUIRE UNE IMAGE PAYS	5
<i>ACTION 1.1.2. PROMOUVOIR ET VALORISER LES RICHESSES DU PAYS</i>	5
OPERATION 1.1.2.1. REALISATION D'UNE FRESQUE SUR DES CHATEAUX D'EAU / PRIORITE 3	5
MESURE 1.2. FAIRE RECONNAITRE LE PAYS	6
<i>ACTION 1.2.1. RENFORCER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS LOCAUX ENTRE EUX</i>	6
OPERATION 1.2.1.1. COMMUNICATION ET INFORMATION SUR LE PAYS / PRIORITE 1	6
MESURE 1.2. FAIRE RECONNAITRE LE PAYS	7
<i>ACTION 1.2.1. RENFORCER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS LOCAUX ENTRE EUX</i>	7
OPERATION 1.2.1.2. IMPLANTATION DE PANNEAUX D'APPARTENANCE GEOGRAPHIQUE / PRIORITE 1	7
MESURE 1.3. PERENNISER LE PAYS	8
<i>ACTION 1.3.1. ORGANISER EFFICACEMENT LA STRUCTURE PORTANT LE PAYS</i>	8
OPERATION 1.3.1.1. POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT / PRIORITE 1	8
INTITULE AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS	9
MESURE 2.1. PROMOUVOIR LE SPORT ET LES ACTIVITES DE LOISIRS	10
<i>ACTION 2.1.1. AMELIORER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>	10
OPERATION 2.1.1.1. REHABILITATION DU GYMNASSE DE SAINTE-MAURE / PRIORITE 1	10
MESURE 2.1. PROMOUVOIR LE SPORT ET LES ACTIVITES DE LOISIRS	12
<i>ACTION 2.1.1. AMELIORER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>	12
OPERATION 2.1.1.2. EQUIPEMENT MULTISPORTS EN LIEN AVEC LE CENTRE DE LOISIRS/ PRIORITE 2	12
MESURE 2.1. PROMOUVOIR LE SPORT ET LES ACTIVITES DE LOISIRS	13
<i>ACTION 2.1.1. AMELIORER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>	13
OPERATION 2.1.1.3. MISE AUX NORMES DU TERRAIN DE MOTOCROSS / PRIORITE 1	13
MESURE 2.2. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS ET AUX PERSONNES	14
<i>ACTION 2.2.1. STRUCTURER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE EN FONCTION DE LA DEMANDE</i>	14
OPERATION 2.2.1.1. ETUDE DES BESOINS DE SERVICES DE PROXIMITE / PRIORITE 1	14
MESURE 2.2. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS ET AUX PERSONNES	15
<i>ACTION 2.2.2. AMELIORER LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</i>	15
OPERATION 2.2.2.1. AMENAGEMENTS D'ECOLES COMMUNALES OU EN RPI / PRIORITE 1	15
MESURE 2.3. PRESERVER ET VALORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITE	17
<i>ACTION 2.3.1. AMENAGER LES CENTRES-BOURGS ET LES ENTREES DE VILLAGES AFIN DE LES EMBELLIR</i>	17
OPERATION 2.3.1.1. ETUDE SUR LES TRAVERSEES DE VILLAGES / PRIORITE 2	17
MESURE 2.3. PRESERVER ET VALORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITE	18
<i>ACTION 2.3.1. AMENAGER LES CENTRES-BOURGS ET LES ENTREES DE VILLAGES AFIN DE LES EMBELLIR</i>	18
OPERATION 2.3.1.2. AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE CRENEY PRES TROYES / PRIORITE X	18
INTITULE AXE 3 DEVELOPER LE TOURISME	19
MESURE 3.1. EXPLOITER, RENFORCER ET VALORISER LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE	20
<i>ACTION 3.1.1. METTRE EN VALEUR LE CANAL DE LA HAUTE-SEINE COMME POINT FORT DU TERRITOIRE</i>	20
OPERATION 3.1.1.1. AMENAGEMENT DES ABORDS DU CANAL DE LA HAUTE-SEINE / PRIORITE 3	20

**INTITULE
AXE 1**

**CREER ET PARTAGER L'IDENTITE
« PAYS »**

Objectifs de l'axe :

L'axe 1 de la Charte de développement a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un projet d'intérêt commun.

Les mesures inscrites sous cet axe doivent permettre de donner au Pays une image claire afin que le territoire puisse s'identifier et s'affirmer vis à vis des territoires voisins.

Mesures retenues :

- 1.1. Construire une image Pays
- 1.2. Faire reconnaître le Pays
- 1.3. Pérenniser le Pays

Coût global de l'axe : 181 000 € HT

Mesure 1.1.	Construire une image Pays
<i>Action 1.1.1.</i>	<i>Créer une charte graphique</i>
Opération 1.1.1.1.	Création et diffusion d'un logo et de courriers communs / Priorité 1

<p>Objectifs:</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 1.1. l'importance d'associer au territoire une image claire afin de permettre une meilleure identification du Pays.</p> <p>Pour cela, il s'agit de reconnaître le Pays par une trame graphique commune sur les courriers.</p>
<p>Description :</p> <p>Pour réaliser l'objectif défini ci-dessus, le Pays de Seine Melda et Coteaux Champenois s'engage dans la réalisation d'une charte graphique utilisée pour les courriers du Pays et comprenant la création d'un logo.</p> <p>Afin de faire participer la population locale à la création du logo Pays, deux concours seront organisés. L'un auprès des écoles du territoire, l'autre auprès du reste de la population. Ils seront non restrictifs quant à la forme du logo.</p> <p>L'objectif est de donner libre court à l'imagination des enfants et de la population en général. Le résultat de ces concours constituera la base de la réflexion du logo.</p> <p>Le logo sera finalisé par un professionnel qui répondra à un cahier des charges dont les modalités pratiques seront définies par le Pays.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <p>La création d'une charte graphique permet une identification quotidienne de la structure Pays à travers ses outils de communication.</p>
<p>Maître d'ouvrage : Pays SMCC</p>
<p>Coût estimatif : 3000 € HT</p>
<p>Plan de financement</p>
<p>Date de réalisation prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours : fin 2005 - Finalisation par un professionnel : début 2006
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 1.1.	Construire une image Pays
<i>Action 1.1.2.</i>	<i>Promouvoir et valoriser les richesses du Pays</i>
Opération 1.1.2.1.	Réalisation d'une fresque sur des châteaux d'eau / Priorité 3

<p>Objectifs:</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 1.1. l'importance d'associer au territoire une image claire afin de permettre une meilleure identification du Pays.</p> <p>Pour cela, le syndicat des eaux de Payns et de Saint-Lyé souhaite mettre en valeur deux châteaux d'eau situés le long de la route Thibaud de Champagne et très présents dans le paysage.</p>
<p>Description :</p> <p>La taille et l'implantation des châteaux d'eau de Payns et de Saint-Lyé les rendent très visibles depuis la route nationale et la voie ferrée Paris-Bâle. L'objectif est de les utiliser comme support de communication sur l'identité du Pays et comme points de repère dans le paysage. Ils seront complémentaires à la mise en place d'une charte graphique car ils exprimeront l'identité du Pays de manière plus ludique.</p> <p>Ces châteaux d'eau seront peints pour mettre en évidence une caractéristique du territoire ou un élément en rapport avec un circuit touristique proposé sur le Pays. Ils pourront être le point de départ d'une découverte du patrimoine local.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <p>La réalisation de fresques sur des châteaux d'eau pourra assurer leur intégration paysagère. De plus, ce type de projet pourra s'étendre à d'autres châteaux d'eau ou équipements agricoles et industriels du territoire ayant un impact négatif sur le paysage.</p>
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat des eaux de Payns et de Saint-Lyé</p>
<p>Coût estimatif : 65 000 € HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2006</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 1.2.	Faire reconnaître le Pays
<i>Action 1.2.1.</i>	<i>Renforcer la connaissance du territoire et des acteurs locaux entre eux</i>
Opération 1.2.1.1.	Communication et information sur le Pays / Priorité 1

<p>Objectif de la mesure/action :</p> <p>Le Pays souhaite développer l'inter connaissance entre les acteurs locaux et notamment les communes.</p>
<p>Description :</p> <p>Pour répondre à l'objectif ci-dessus, différentes opérations sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La création d'un site Internet interactif afin de démocratiser la notion de Pays et de favoriser l'émergence d'initiatives. Il s'inscrira dans la continuité de la création d'une identité car il communique autour de cette identité. Il comprendra au moins une page par commune et des liens vers des sites de partenaires. Il donnera un accès plus facile aux travaux et réflexions en cours sur le Pays. – La création et la diffusion d'une lettre périodique « Pays » qui complètera le site internet. Elle sera téléchargeable sur le site. – Une exposition expliquant la notion de Pays et les principales caractéristiques du territoire. Elle sera itinérante pour la rendre accessible au plus grand nombre. <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <p>Le développement des outils de communication et l'implication des acteurs locaux a pour but de faire émerger un sentiment d'appartenance au Pays. Ils peuvent être un support d'attractivité du territoire à moyen et long terme.</p>
<p>Maître d'ouvrage : Pays SMCC, Communes, Lycée de Sainte-Maure</p>
<p>Coût estimatif : 18 000€ HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le site Internet interactif : septembre 2006 – La lettre périodique « Pays » : 2005 et 2006 – L'exposition sur le Pays : année scolaire 2005-2006
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 1.2.	Faire reconnaître le Pays
<i>Action 1.2.1.</i>	<i>Renforcer la connaissance du territoire et des acteurs locaux entre eux</i>
Opération 1.2.1.2.	Implantation de panneaux d'appartenance géographique / Priorité 1

<p>Objectif de la mesure/action :</p> <p>Le Pays souhaite développer l'inter connaissance entre les acteurs locaux et notamment les communes.</p>
<p>Description :</p> <p>L'implantation de panneaux d'appartenance géographique aux entrées des communes du Pays afin de cultiver le sentiment d'appartenance au territoire. Le logo figurera sur ces panneaux.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <p>Le développement des outils de communication et l'implication des acteurs locaux a pour but de faire émerger un sentiment d'appartenance au Pays. Ils peuvent être un support d'attractivité du territoire à moyen et long terme.</p>
<p>Maître d'ouvrage : Pays SMCC, Communes, Lycée de Sainte-Maure</p>
<p>Coût estimatif : 25 000€ HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2006</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 1.3.	Pérenniser le pays
<i>Action 1.3.1.</i>	<i>Organiser efficacement la structure portant le Pays</i>
Opération 1.3.1.1.	Poste d'agent de développement / Priorité 1

<p>Objectifs:</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 1.4. le rôle important des moyens d'ingénierie pour assurer un suivi et une animation permanente, assurer la coordination du projet de territoire et des opérations qui en découlent.</p> <p>Pour cela, il s'agit de donner au Pays les conditions pour l'exercice d'activités d'études, la gestion et l'animation du territoire, l'accompagnement de la mise en œuvre de projets et l'évaluation des actions.</p>
<p>Description :</p> <p>Pour réaliser l'objectif de la mesure est prévue la poursuite de la mise en œuvre de la démarche Pays comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi et mise en œuvre du Contrat de Pays 2004-2006, animation des groupes de travail du Conseil de Développement, accueil et conseils auprès des porteurs de projets. - Une politique d'information et de communication (détaillée dans les mesures 1.1. et 1.2. de l'axe 1) <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <p>Assurer une continuité dans les dispositifs mis en place à l'échelle du Pays</p>
<p>Maître d'ouvrage : Pays de SMCC</p>
<p>Coût estimatif (excepté le volet politique d'information et de communication): 70 000€</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2005-2006</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

**INTITULE
AXE 2**

**AMELIORER LE CADRE DE VIE DES
HABITANTS**

Objectifs de l'axe :

L'axe 2 de la charte de développement met en évidence la volonté de garantir une offre de services à la fois adaptée aux besoins de la population et structurée à l'échelle du territoire.

Mesures retenues :

2.1. Promouvoir le sport et les activités de loisirs

2.2. Accompagner le développement des services publics et aux personnes

Coût global de l'axe : 1 688 000€ HT

Mesure 2.1.	Promouvoir le sport et les activités de loisirs
<i>Action 2.1.1.</i>	<i>Améliorer l'offre d'équipements sportifs</i>
Opération 2.1.1.1.	Réhabilitation du gymnase de Sainte-Maure / Priorité 1

Objectifs:

L'axe 2.2 de la charte a pour objectif de proposer une offre sportive et de loisirs accessible à tous. Les associations et clubs sportifs du territoire sont nombreux et dynamiques. Ils donnent au territoire un élément d'attractivité certain pour le court, moyen et long terme.

Parmi ces clubs, l'Union sportive de Sainte-Maure-Section handball est un club intercommunal comprenant 250 licenciés. Il utilise quotidiennement le gymnase du lycée de Sainte-Maure depuis 1982 et a connu un fort développement du nombre de licenciés.

Il travaille depuis un an en partenariat avec les écoles du Pays dans le cadre d'une initiation au handball auprès de 300 enfants. D'ailleurs, la possibilité d'utiliser ponctuellement le gymnase du lycée par plusieurs écoles a fait l'objet d'une demande pressante. Des négociations sont en cours entre le club, le lycée et les écoles.

De plus, le collège de Pont Sainte-Marie possède une filière sport. Beaucoup d'enfants du Pays ont demandé des dérogations afin de pouvoir s'inscrire dans cet établissement.

Afin de permettre à la fois la pérennité du club sur le territoire et le maintien de l'engouement sportif des habitants, le gymnase doit être remis aux normes. L'état actuel du gymnase de Sainte-Maure compromet en effet la pratique du handball à ce niveau dans ces locaux.

Description :

Des compétitions de niveau national ont lieu très fréquemment dans ces locaux. Cependant, les conditions d'accueil à la fois des joueurs de niveau national et du public ne répondent plus aux normes réglementaires.

Pour cela, les travaux comprendront les éléments suivants :

Pour les joueurs

- L'agrandissement des vestiaires afin de pouvoir jouer des matchs consécutifs masculin et féminin et la création d'un vestiaire pour les arbitres. Cela permettra d'éviter les retards dans le déroulement des matchs et répondra aux revendications des arbitres.
- La création d'une infirmerie
- La mise aux normes de l'éclairage de la salle

Pour le public

- L'agrandissement du hall d'accueil et des tribunes afin de pouvoir accueillir dans des conditions correctes les 200 à 300 personnes qui viennent assister aux matchs les samedis soirs.

Etat d'avancement du dossier : APS

Effets attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Maintenir l'engouement des habitants pour ce sport et sa pratique sur le territoire- Maintenir la complémentarité du site dans ses fonctions.
Maître d'ouvrage : Partenariats public/privé
Coût estimatif : 385 000 € HT
Plan de financement :
Date de réalisation prévue : 2006
Critères d'évaluation :

Mesure 2.1.	Promouvoir le sport et les activités de loisirs
<i>Action 2.1.1.</i>	<i>Améliorer l'offre d'équipements sportifs</i>
Opération 2.1.1.2.	Equipement multisports en lien avec le centre de loisirs/ Priorité 2

<p>Objectifs:</p> <p>L'axe 2.2 de la charte a pour objectif de proposer une offre sportive et de loisirs accessible à tous. Les associations et clubs sportifs du territoire sont nombreux et dynamiques. Ils donnent au territoire un élément d'attractivité certain pour le court, moyen et long terme.</p> <p>L'engouement sportif des habitants sur le territoire est certain. Les élus se sont investis depuis plusieurs années afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. La satisfaction de leurs besoins est donc pour eux primordiale.</p>
<p>Description :</p> <p>La commune de Saint-Lyé est un pôle en terme de population. Elle possède également un centre de loisirs et des écoles importants.</p> <p>Afin de satisfaire les besoins de la population des communes environnantes et d'avoir un équipement polyvalent, la commune a souhaité construire un équipement multisports.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : APS</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants en leur offrant des équipements proches et adaptés à leurs besoins
<p>Maître d'ouvrage : Commune de St-Lyé</p>
<p>Coût estimatif : 98 000 € HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2006</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 2.1.	Promouvoir le sport et les activités de loisirs
<i>Action 2.1.1.</i>	<i>Améliorer l'offre d'équipements sportifs</i>
Opération 2.1.1.3.	Mise aux normes du terrain de motocross / Priorité 1

Objectifs:

L'axe 2.2 de la charte a pour objectif de proposer une offre sportive et de loisirs accessible à tous. Les associations et clubs sportifs du territoire sont nombreux et dynamiques. Ils donnent au territoire un élément d'attractivité certain pour le court, moyen et long terme.

Parmi eux, l'Union Motocycliste de l'Aube est la plus ancienne association motocycliste du département. Elle possède également le plus grand nombre de licenciés de la ligue régionale et près de 130 bénévoles organisant des manifestations. La démocratisation du motocross par des stages et des formations de jeunes et moins jeunes est l'une de ses activités. Il est par ailleurs un des grands organisateurs de motocross de niveau national voir international. Depuis déjà plus de dix ans, il s'est engagé à organiser des manifestations de qualité.

La commune de Montgueux possède un terrain de motocross connu pour ce type de manifestations.

Description :

Afin de permettre l'utilisation de ce terrain jugé stratégique par le club pour des manifestations locales, nationales et internationales de qualité, le terrain doit répondre à des exigences réglementaires.

La mise en conformité de ce terrain passe par son raccordement au réseau d'électricité. Cette électrification du site permettra l'alimentation des locaux déjà existants et complémentaires entre eux. Il s'agit d'un local de formation pour les jeunes, d'un local secouristes, d'une infirmerie, d'un secrétariat, d'un lieu de restauration et d'un local sanitaire pour les sportifs et les officiels.

L'accès à l'électricité assurera une meilleure qualité et sécurité du site à la fois pour les sportifs et pour le public.

Etat d'avancement du dossier : APS

Effets attendus de l'action :

- Maintenir une activité sportive de haut niveau sur le Pays

Maître d'ouvrage : Commune de Montgueux

Coût estimatif : 30 000 € HT

Plan de financement :

Date de réalisation prévue : 2006

Critères d'évaluation :

Mesure 2.2.	Accompagner le développement des services publics et aux personnes
<i>Action 2.2.1.</i>	<i>Structurer l'offre de services de proximité en fonction de la demande</i>
Opération 2.2.1.1.	Etude des besoins de services de proximité / Priorité 1

<p>Objectif de l'action :</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 2.1. l'importance de garantir une offre de services de proximité adaptée aux besoins des acteurs locaux. Pour cela, l'appréciation de ces besoins à l'échelle du Pays de Seine Melda et Coteaux Champenois permettra de tenir compte de manière coordonnée des demandes de la population notamment en terme de services à la petite enfance (modes de garde adaptés), aux adolescents (activités associatives) et aux personnes âgées (maintien à domicile, portage de repas) mais aussi en terme d'autres services complémentaires comme le sport.</p>
<p>Description :</p> <p>Pour répondre à cet objectif, une étude globale comprenant les spécificités de tous les âges mettra en évidence le fonctionnement du territoire et les conséquences positives et négatives de ce fonctionnement sur la demande de services.</p> <p>A partir de ce diagnostic approfondi, des propositions d'actions concrètes et articulées entre elles apporteront d'une part une aide à la décision des élus et d'autre part légitimeront certains projets en cours de réflexion.</p> <p>Le Pays va s'appuyer sur les compétences des acteurs locaux par un travail en partenariat avec la DIDAMS, le CAF et la MSA.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permettre de connaître la structuration du territoire dans le domaine des services aux personnes, de tirer partie de ses atouts et de ses opportunités, et de pallier à des lacunes. – Anticiper le cas échéant une demande latente de services spécifiques
<p>Maître d'ouvrage : Pays SMCC</p>
<p>Coût estimatif : 65 000 € HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2006</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 2.2.	Accompagner le développement des services publics et aux personnes
<i>Action 2.2.2.</i>	<i>Améliorer les équipements scolaires et périscolaires</i>
Opération 2.2.2.1.	Aménagements d'écoles communales ou en RPI / Priorité 1

<p>Objectif de l'action :</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 2.1. l'importance de garantir une offre de services de proximité adaptée aux besoins des acteurs locaux.</p> <p>Parmi ces services, les élus ont souhaité mettre l'accent sur les équipements scolaires et périscolaires. En effet, la population du Pays a beaucoup augmenté ces dernières années en raison de la proximité de Troyes. Ces nouvelles populations sont généralement jeunes et ont des enfants.</p> <p>Il s'agit pour les élus d'améliorer l'accueil des enfants sur le Pays. Plusieurs projets ont été jugés pertinents par les élus. Ils sont présentés en annexe de cette fiche-action.</p>
<p>Description :</p> <p>Pour répondre à cet objectif, les projets consistent en des réhabilitations ou des agrandissements de structures existantes.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : voir annexe</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les besoins des années à venir - Améliorer l'offre de services scolaires
<p>Maître d'ouvrage : Pays SMCC</p>
<p>Coût estimatif : 1 085 000 € HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : voir annexe</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

**Annexe de la fiche 2.2.2.1.
Projets d'équipement scolaire et périscolaire répertoriés**

Projet	Coût total du projet (€uros)	Échéance des travaux / Etat d'avancement	Commune
Agrandissement de l'école maternelle	650 000	2004 / Réalisés	Barbèrey-St-Sulpice
Aménagement de l'école RPI	325 000	2005 / Exécution	Villacerf
Aménagement de l'école	110 000	2006 / APS	Payns
TOTAL	1 085 000		

**Projets ayant fait l'objet d'une avance de la dotation Pays
(le coût global de ces projets ne sont pas compris dans le total ci-dessus)**

Projet	Avance sur la dotation (euros)	Échéance des travaux / Etat d'avancement	Commune
Construction de l'école maternelle et de la cantine	12 580	Projet réalisé ou en cours de réalisation	Villechétif
Construction d'un CLSH, d'un restaurant scolaire et d'une salle socio-culturelle		Projet réalisé ou en cours de réalisation	Payns

Mesure 2.3.	Préserver et valoriser un cadre de vie de qualité
<i>Action 2.3.1.</i>	<i>Aménager les centres-bourgs et les entrées de villages afin de les embellir</i>
Opération 2.3.1.1.	Etude sur les traversées de villages / Priorité 2

<p>Objectif de l'action :</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 2.3. l'importance de garantir des conditions de vie de qualité afin que les habitants s'y sentent mieux.</p> <p>De nombreux projets d'embellissement de villages sont en réflexion dans les communes. Afin de trouver une cohérence dans ces projets, les élus ont souhaité axer la réflexion du Pays vers les entrées de villages.</p> <p>Les villages sont très allongés et sont traversés par les routes dont le trafic est important. Les élus constatent un manque de sécurité notamment à proximité des écoles et des lieux publics.</p> <p>Afin de définir des actions à mener tant d'un point de vue de la sécurité que des aménagements paysagers.</p>
<p>Description :</p> <p>Pour répondre à cet objectif, une étude globale permettra de définir, à partir d'un diagnostic détaillé, les objectifs prioritaires à se définir dans le court, moyen et long terme. Elle prendra en compte de manière transversale la sécurité, les aménagements paysagers, le cadre bâti et d'autres critères non encore définis actuellement.</p> <p>Des propositions d'actions concrètes et articulées entre elles apporteront d'une part une aide à la décision des élus et d'autre part légitimeront les projets en cours de réflexion.</p> <p>Etat d'avancement du dossier : Intention</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre de répondre de manière adaptée à des besoins de sécurité et de qualité de vie des centres-bourgs.
<p>Maître d'ouvrage : Pays SMCC</p>
<p>Coût estimatif : 25 000 € HT</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2006</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

Mesure 2.3.	Préserver et valoriser un cadre de vie de qualité
<i>Action 2.3.1.</i>	<i>Aménager les centres-bourgs et les entrées de villages afin de les embellir</i>
Opération 2.3.1.2.	Aménagement du centre-bourg de Creney près Troyes / Priorité X

<p>Objectif de l'action :</p> <p>La Charte du Pays affirme dans son axe 2.3. l'importance de garantir des conditions de vie de qualité afin que les habitants s'y sentent mieux.</p> <p>Les villages sont très allongés et sont traversés par des routes dont le trafic est important. Les élus constatent un manque de sécurité notamment à proximité des écoles et des lieux publics.</p>
<p>Description :</p> <p>Afin d'améliorer le centre-bourg tant d'un point de vue de la sécurité que des aménagements paysagers, la commune de Creney près Troyes a souhaité en 2004 organiser de manière la plus adéquate les types de circulation dans les environs de la mairie. La place du piéton y est notamment valorisée</p> <p>Etat d'avancement du dossier : Réalisé ou en cours de réalisation</p>
<p>Effets attendus de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre de répondre de manière adaptée à des besoins de sécurité et de qualité de vie du centre-bourg.
<p>Maître d'ouvrage : Commune de Creney près Troyes</p>
<p>Coût estimatif : (avance sur la dotation) 100 000 €uros</p>
<p>Plan de financement :</p>
<p>Date de réalisation prévue : 2004</p>
<p>Critères d'évaluation :</p>

**INTITULE
AXE 3**

DEVELOPER LE TOURISME

Objectifs de l'axe :

L'axe 4 de la Charte de développement a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un projet touristique d'intérêt commun.

Les communes souhaitent faire du territoire une destination touristique privilégiée afin de développer son attractivité.

Mesures retenues :

3.1. Exploiter, renforcer et valoriser les potentialités du territoire

Coût global de l'axe : 170 000€ HT

Mesure 3.1.	Exploiter, renforcer et valoriser les potentialités du territoire
<i>Action 3.1.1.</i>	<i>Mettre en valeur le canal de la Haute-Seine comme point fort du territoire</i>
Opération 3.1.1.1.	Aménagement des abords du canal de la Haute-Seine / Priorité 3

Objectifs :

La Charte du Pays affirme dans son axe 4.2. l'importance de renforcer et de valoriser les potentialités du territoire.

Les communes veulent structurer leur offre touristique à l'échelle du Pays autour de pôles touristiques structurants. Parmi eux, le canal de la Haute-Seine constitue un élément attractif important et commun à la plupart des communes du Pays.

C'est pourquoi, les communes souhaitent coordonner leurs actions afin de faire de la vallée de la Seine un appel touristique. Ces actions seront en relation avec le projet porté par le Conseil Général et consistant à développer une activité de tourisme fluvial aux abords du canal de la Haute Seine.

La commune de Barberey Saint-Sulpice sera la première commune à mener une action dans ce cadre en 2006. La situation géographique du projet sur le territoire peut rendre le canal plus attractif. En effet, les habitants du Pays comme de la CAT vont être incités à venir se promener le long du canal.

Description :

Le projet consiste à rendre une partie des abords du canal accessible aux véhicules afin de permettre des départ à pied, à vélo ou à cheval depuis ce point. Des aménagements paysagers agrémenteront le parking. Par ailleurs, un espace propice au pique-nique sera mis en place sous les peupliers déjà existants.

Etat d'avancement du dossier : APD

Effets attendus de l'action :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant les activités aux abords du canal.

Maître d'ouvrage : Commune de Barberey St- Sulpice

Coût estimatif : 170 000 € HT

Plan de financement :

Date de réalisation prévue : 2006

Critères d'évaluation :

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des projets

Annexe 2 : Projets prévus et non inscrits dans le programme d'actions

Annexe 1
Tableau récapitulatif des projets

(Voir le fichier joint : Tableau-Programme-actions.xls)

ANNEXE 2**Projets prévus mais non inscrits dans le programme d'actions 2004-2006**

Type de projet	Projet	Coût total du projet (€uros)	Échéance des travaux	Commune
Equipement scolaire et périscolaire	Création d'une salle informatique dans l'école	34 700	2006	Villechétif
	Projet d'accueil à la petite enfance	Non chiffré	Après 2006	St-Lyé
	Projet de réhabilitation de la cours d'école	Non chiffré	Après 2006	Dierrey-St-Pierre
Valorisation du patrimoine bâti non protégé	Réhabilitation d'un logement communal	41 800	2005	Villechétif
	Réfection de l'église avec le transept et l'abside	133 000	2005	St-Benoît sur Seine
		202 000	2006	
		335 000	-	
	Réfection de l'église (toiture et sacristies)	11 000	2006	Villechétif
Réhabilitation de l'église de Vannes	490 000	2006	Ste-Maure	
Equipement socio-culturel	Construction d'un CLSH, école et cantine	1 650 000	2007 et 2008	Creney-près-Troyes
Embellissement de villages	Aménagements de deux entrées du village	55 000	2006	Mergey
	Restructuration du centre-bourg	1 460 000	2005 - 2006	Lavau
		700 000	Après 2006	
		2 160 000	-	
	Création d'un lieu d'exposition et d'accueil touristique (Château de Vermoise)	88 000	2006	Ste-Maure
		1 012 000	2007-2008	
1 100 000		-		
Autre	Construction d'un local à usage commercial	390 000	2006	Ste-Maure